

MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JANVIER 2021 Champs-sur-Marne

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 23 janvier 2021, a voté les quatre motions suivantes :

Motion 1 : Nouveau dispositif « français - culture antique » en 6^e

La CNARELA prend acte de la création d'un dispositif optionnel « français - culture antique » en classe de 6^e. Elle regrette vivement que l'annonce en ait été faite, une fois de plus, sur une chaîne de télévision, en quelques secondes, sans que les contours du projet aient été précisés.

La CNARELA dénonce la fâcheuse habitude du ministre, qui se contente d'annonces mais ne met jamais en place les moyens pour leur donner corps. Aussi a-t-elle peu d'espoir de voir ce dispositif se concrétiser dès la rentrée 2021, contrairement à ce qu'il affirme, tant le silence qui entoure cette annonce est grand. Aucun projet de programme n'est présenté, aucun horaire officiel n'est assuré, les moyens supplémentaires dans les dotations sont inexistantes et les personnels de direction n'ont reçu aucune information. À l'heure où les dotations horaires sont discutées et les répartitions votées dans les établissements, il est impossible de mettre en place quoi que ce soit.

La CNARELA dénonce régulièrement le massacre subi par les options qui doivent puiser leur horaire sur la marge complémentaire. Comment une option supplémentaire pourrait-elle exister, si ce n'est en en supprimant une autre, faute de moyens suffisants pour assurer le fonctionnement d'un établissement ? La CNARELA dénonce également le mensonge que constitue la présentation d'une « dotation supplémentaire » évoquée dans l'arrêté de juin 2018, alors qu'elle n'est jamais proposée aux établissements qui en font la demande.

La CNARELA demande instamment au ministre de l'Éducation nationale de transformer ses paroles en actes. En premier lieu, le ministre doit assurer aux options de latin et de grec ancien, dans les collèges (comme dans les lycées), une existence conforme aux textes qu'il a fait modifier. Les 7h de latin dans les collèges sur le cycle 4 sont loin d'être offertes à tous les élèves. Les sections de grec ne sont pas soutenues, faute de moyens clairement fléchés dans les dotations. Assurer l'existence des options proposées actuellement est la priorité. Assurer la possibilité de suivre des options de langues et cultures de l'Antiquité, sur la durée, pour tous les élèves, ne peut se concrétiser qu'avec des actes forts.

Motion votée à l'unanimité

Motion 2 : Lycée

La CNARELA dénonce les ravages causés par la réforme du lycée sur les options facultatives de latin et de grec ancien et sur la spécialité « Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité ».

L'enveloppe complémentaire dans la dotation horaire, qui permet de financer, entre autres, les options d'un établissement, est insuffisante. Chaque année, le même discours revient de façon lancinante. Les menaces de fermetures ou de regroupements sur plusieurs niveaux sont permanentes et débouchent désormais sur des suppressions de postes.

La CNARELA dénonce le double discours du ministre. En effet, elle a souvent entendu que les options coûtaient trop cher ; cependant, la réforme a créé trois nouvelles options en Terminale (Mathématiques expertes, Mathématiques complémentaires, Droit et grands enjeux du monde contemporain). Les deux premières ont été ouvertes dans presque tous les lycées, toutes académies confondues. Cela s'est fait sans aucun moyen supplémentaire. La pression s'est exercée ailleurs : sur les élèves, contraints d'abandonner une option au sein même du cycle terminal, et sur les professeurs, auxquels on a constamment répété qu'il n'y avait pas de moyens pour le latin et le grec ancien, alors qu'on semble en trouver miraculeusement pour les mathématiques. Les textes officiels ne sont pas connus ou sont bafoués.

La CNARELA demande solennellement au ministre de mettre un terme à des années de pratiques déplorables qui touchent davantage les langues et cultures de l'Antiquité, contrairement au message qu'il prétend faire passer.

Le millefeuille hiérarchique est en partie la cause du problème. Les LCA ont besoin d'heures fléchées pour assurer leur survie.

Des options présentes dans un établissement dépend également l'existence de la spécialité LLCA. Cette dernière, rendue « rare » par la DGESCO avant même sa naissance, n'est pas soutenue. La CNARELA demande que chaque établissement qui propose les options de LCA puisse offrir aux élèves la possibilité de suivre la spécialité LLCA dans le cycle terminal. Elle dénonce aussi des moyens horaires escamotés : sur les 4 heures de cours en 1^{re} et les 6 heures en Terminale, la moitié est souvent mise en commun avec les cours d'options. Quelle autre discipline subit un tel traitement ?

Motion votée à l'unanimité

Motion 3 : Moyens horaires dans les dotations des établissements d'enseignement secondaire.

La marge de la dotation dans les collèges, trop réduite, favorise « *le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs.* » (Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège). Dans les lycées, l'enveloppe horaire « *est laissée à la disposition des établissements. L'utilisation de cette enveloppe est fixée par le conseil d'administration. [...] Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.* » (Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole ; Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général).

En reléguant les options de la sorte, en les faisant dépendre de volontés locales, en les mettant en concurrence avec des groupes à effectifs réduits, de nouvelles disciplines ou options, on fragilise et on menace les enseignements de latin et de grec ancien alors qu'on devrait veiller à leur pérennité. Les faibles moyens qui restent aux établissements ne permettent plus de financer les options qui subsistaient.

La CNARELA demande au ministre d'amorcer un tournant véritable dans la reconnaissance des options de LCA en fléchissant leur financement dans les dotations au niveau national, sans concurrence avec d'autres dispositifs.

Motion votée à l'unanimité

Motion 4 : Nouveau CAPES de Lettres classiques

Les textes officiels apportent aujourd'hui la garantie que les trois disciplines, français, latin et grec ancien seront bien évaluées lors de trois épreuves écrites. Cette disposition rappelle que l'enseignement des professeurs de Lettres classiques est trivalent, évidence souvent encore méconnue de certaines strates de la hiérarchie.

Cependant, la CNARELA dénonce la réforme du CAPES, menée, une fois de plus, sans réelle concertation. La seconde épreuve d'entretien à l'oral impose la présence, dans le jury, de « *personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines* » (Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré). La CNARELA regrette que le coefficient 3 attribué à cette épreuve soit identique à celui des épreuves de dissertation française et de versions latine et grecque réunies et que la part disciplinaire soit reléguée au profit de considérations qui tentent de répondre maladroitement à l'actualité dramatique de ces derniers mois.

De plus, l'épreuve écrite disciplinaire appliquée reste floue et conçue à sens unique. Les difficultés qui concernent sa conception ne sont pas entendues et la formation des futurs candidats, inexistante pour cette épreuve, n'a pas semblé inquiéter ses concepteurs.

Cette réforme, lourde de conséquences sur la préparation des étudiants au nouveau CAPES, risque d'aggraver encore les difficultés auxquelles est confronté l'exercice du métier d'enseignant depuis de nombreuses années.

Motion votée à l'unanimité